SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 1er avril 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
Mme Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
Mme Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absent :

M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale
Me Marie-Josée Couture, greffière
Me Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou dans la section *Question/Réponse* du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

2025-183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU *RÈGLEMENT N^{O} REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES* ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 19 mars au 1er avril 2025 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2025-184

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025 avec les modifications suivantes :

Résolution 2025-150 : Modifier le montant total « 61 227,89 $ » par le montant total « 61 283,67 $, » afin de lire : « pour un montant total de 61 283,67 $, plus taxes »;

Résolution 2025-164 : Au premier CONSIDÉRANT, ajouter après « pour une somme de 1 911 313,32 $ » les mots « plus taxes », afin de lire « pour une somme de 1 911 313,32 $, plus taxes ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 MARS 2025 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 mars 2025.

2025-185

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 2 AVRIL 2025 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 2 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2025-076 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de licences concurrentes et de soutien annuel de la solution *Guide TI* (Dossier 91692)

DE2025-116 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 2 073 631 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway de Québec (*projet TramCité*) — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

DE2025-117 Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant des parties du lot 1 302 631 du cadastre du Québec, relativement au projet de tramway de Québec (*projet TramCité*) — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

AP2025-063 Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets*, relative à l'entretien spécialisé du domaine de Maizerets (Dossier 92492)

AP2025-069 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de béton en petites quantités (Avis d'intention 91683)

AP2025-092 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail (Appel d'offres public 91475)

EM2025-001 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et modification de véhicules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1762, et dépôt du projet de règlement

EM2025-001 Appropriation d'un montant de 1 026 000 $ à même le fonds général

EM2025-005 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1764, et dépôt du projet de règlement

EM2025-005 Appropriation d'un montant de 44 500 $ à même le fonds général

EM2025-006 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1765, et dépôt du projet de règlement

EM2025-006 Appropriation d'un montant de 15 000 $ à même le fonds général

EM2025-009 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération de nature mixte sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de*

véhicules du Service de la police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1768, et dépôt du projet de règlement

EM2025-009 Appropriation d'un montant de 228 000 $ à même le fonds général

LS2025-047 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un centre multifonctionnel de curling et de ses aménagements connexes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1725, et dépôt du projet de règlement

LS2025-047 Modification de la fiche 22110 du PDI 2025-2034 — Appropriation d'un montant de 3 737 000 $ au fonds général

PA2025-040 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réaménagement d'espaces publics compris dans le site patrimonial du Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1749

PQ2025-007 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'identification des causes de refoulement et de surverse des réseaux d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1756

IN2025-004 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour contrer les inondations de la rivière Lorette et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1760

PA2025-033 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'aménagement de voies cyclables, de liens piétonniers et de projets de mobilité durable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1769

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2025-074 Entente entre la Ville de Québec et *Urbainculteurs*, relative à la fourniture de services dans le cadre des activités du *Centre éducatif en agriculture urbaine sur le territoire d'ExpoCité* (Dossier 92596)

AP2025-084 Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets*, relative à la fourniture de services d'entretien sanitaire — Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 92635)

AP2025-053 Contrat entre la Ville de Québec et *Ault Industries inc.*, pour la fourniture de pièces de rechange — *Centre de récupération de la matière organique* (Dossier 92420)

AP2025-078 Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets*, pour l'entretien des aménagements paysagers et sentiers pédestres du domaine de Maizerets et de l'Arboretum — Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 92653)

CU2025-040 Adoption de l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 de la Ville de L'Ancienne-Lorette

DE2025-118 Prolongation du *Plan commerce 2022–2025*

PA2025-046 Avis de conformité du projet *Construction de lignes d'alimentation souterraines à 230 kV à L'Ancienne-Lorette et Québec d'Hydro-Québec* aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec

PI2025-001 Adoption du *Rapport d'activités 2024* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec

TM2025-053 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux services d'autopartage*, R.A.V.Q. 1698, et dépôt du projet de règlement

EM2025-003 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1761, et dépôt du projet de règlement

EM2025-003 Appropriation d'un montant de 68 000 $ au fonds général

EM2025-004 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que d'accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1763, et dépôt du projet de règlement

EM2025-004 Appropriation d'un montant de 1 665 000 $ au fonds général

EM2025-007 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins de remplacement et de modification de véhicules du Service de la police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1766, et dépôt du projet de règlement

EM2025-007 Appropriation d'un montant de 258 000 $ au fonds général

EM2025-008 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins d'addition de véhicules du Service de la police de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1767, et dépôt du projet de règlement

EM2025-008 Appropriation d'un montant de 142 000 $ au fonds général

GT2025-109 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 4 826 921 et une partie du lot numéro 4 852 162 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1770, et dépôt du projet de règlement

PA2025-003 *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation du territoire Corridor structurant dans le quartier Cap-Rouge*, R.A.V.Q. 1723

PQ2025-005 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres, d'ouvrages d'art et de structures connexes en milieux naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1736

PA2025-007 *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation du territoire Urbain-Québec dans le quartier des Châtels*, R.A.V.Q. 1744

PA2025-024 *Règlement de l'agglomération sur l'achat d'immeubles et de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logement social et abordable de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1748

PA2025-041 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement d'espaces publics compris dans le site patrimonial du Vieux-*

Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1750

TI2025-002 *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1758

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-186

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — BAIL AVEC FIDO SOLUTIONS INC. SUR LE SITE SITUÉ PRÈS DU 3596, RUE DE L'HÊTRIÈRE — PROLONGATION (CTR-2025-129)

CONSIDÉRANT le bail intervenu en 1997 avec Microcell Connexions inc., devenue Fido Solutions inc., visant l'utilisation d'une partie du lot 2 812 875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, appartenant à la Ville, situé près du 3596, rue de l'Hêtrière, pour l'exploitation d'un site de télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE le bail a été modifié par les parties en 2004 et 2012;

CONSIDRÉANT QUE le bail arrive à échéance le 24 juin 2027 et que Fido Solutions inc. demande de prolonger le bail jusqu'au 30 juin 2037, selon les termes et conditions prévus à la lettre de prolongation du 14 mars 2025 jointe au sommaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser la prolongation du bail avec Fido Solutions inc. visant l'utilisation d'une partie du lot 2 812 875 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, appartenant à la Ville, pour l'exploitation d'un site de télécommunications, jusqu'au 30 juin 2037, selon les conditions prévues à la lettre de prolongation datée du 14 mars 2025, jointe au sommaire, et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la lettre (CTR-2025-129).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-187

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-188

URBANISME — CESSION DE TERRAIN OU PAIEMENT EN ARGENT POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS — PERMIS DE LOTISSEMENT CONCERNANT LE LOT 5 521 566

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Poirier et Mme Denise Nadeau sont propriétaires du terrain vacant situé en partie sur la 20e avenue et en partie sur la rue Gale, connu et désigné comme étant le lot 5 521 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 5 264,60 m² et dont l'évaluation municipale est de 449 000,00 $;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé une demande de permis de lotissement, afin de subdiviser le lot 5 521 566 en trois terrains constructibles;

CONSIDÉRANT QUE seulement une partie du lot 5 521 566, correspondant à l'ancienne partie du lot 493, est assujettie au paiement des frais de parcs, puisque le résidu dudit lot a déjà fait l'objet de permis de lotissement et que les frais de parcs ont été acquittés à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 5 521 566 qui est assujettie au paiement des frais de parcs représente 94,15 % de la superficie du lot, soit 4 956,82 m²;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de l'évaluation municipale de la partie du lot 5 521 566 qui est assujettie au paiement des frais de parcs est de 422 733,50 $;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1.3.4.4.1 et 1.3.4.4.3 du *Règlement de lotissement n° 481-85*, une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à cette demande de permis de lotissement, et que la Ville décide quelle obligation doit être remplie par les propriétaires entre un versement monétaire et/ou la cession d'une parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'exiger que les propriétaires du lot 5 521 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, cèdent gratuitement ou s'engagent à céder gratuitement à la Ville une superficie minimale de 495,68 m² correspondant à 10 % de la superficie du terrain assujetti aux frais de parcs et visé par le projet d'opération cadastrale, conformément aux articles 1.3.4.4 et suivants du *Règlement de lotissement n° 481-85,* à titre de condition préalable à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer l'offre de cession aux fins de parcs, à être signée entre les propriétaires et la Ville, concernant la partie de terrain du lot 5 521 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, qui aura une superficie officielle de 496,1 m², conformément au plan cadastral déposé;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville un acte de cession notarié et que tous les frais relatifs à ladite cession soient à la charge de la Ville;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-120-10-412 afin de couvrir les frais et les honoraires professionnels requis pour la conclusion de l'acte de cession notarié.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-189

RESSOURCES HUMAINES — BANQUE DE FOURNISSEURS POTENTIELS POUR DES SERVICES D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* (POL-2021-033), il est proposé d'accepter les offres de services de deux firmes spécialisées en matière d'enquête, afin de constituer une banque de fournisseurs potentiels en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.3 du *Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle*, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré en matière

de santé et sécurité au travail, lorsque la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres de services et que le Service des ressources humaines recommande d'accepter les deux offres reçues, afin de constituer une banque de fournisseurs potentiels, à contacter selon les besoins ponctuels et leur disponibilité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services de la firme Drolet Douville, conformément à son offre datée du 6 mars 2025, à titre de fournisseur potentiel à contacter selon les besoins de la Ville, relativement à des services d'enquêtes administratives en matière de harcèlement psychologique au travail, pour une durée d'au plus trois ans et pour un montant maximal de 60 000,00 $, plus taxes;

D'accepter l'offre de services de la firme Drouin Ressources humaines, conformément à son offre datée du 4 mars 2025, à titre de fournisseur potentiel à contacter selon les besoins de la Ville, relativement à des services d'enquêtes administratives en matière de harcèlement psychologique au travail, pour une durée d'au plus trois ans et pour un montant maximal de 60 000,00 $, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-160-10-416.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-190

TRAVAUX PUBLICS — ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU) — ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des actifs* (ci-après « PGA ») contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE s'engager à élaborer et mettre en œuvre un *Plan de gestion des actifs* (PGA) en eau, afin d'optimiser la gestion des actifs municipaux;

DE s'engager à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-191

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE (1989) INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION — APO-2022-020

CONSIDÉRANT la résolution 2022-251 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation à Turcotte (1989) inc., pour une période de trois ans, appel d'offres n° APO-2022-020, pour un montant total estimé à 356 338,60 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Turcotte (1989) inc. pour des services rendus en janvier et février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures nos 23974 et 23975, datées du 18 février 2025, d'un montant total de 6 124,82 $, plus taxes, à Turcotte (1989) inc., pour des travaux d'entretien d'éclairage public et des feux de circulation, appel d'offres n° APO-2022-020;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-340-10-521 (éclairage);
- 02-340-10-640 (pièces éclairage);
- 02-355-10-521 (circulation).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-192

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION DES CHAUSSÉES, DES VOIES CYCLABLES ET DES TROTTOIRS ET RÉALISATION DE PLANS D'INTERVENTION — APO-2024-005

CONSIDÉRANT la résolution 2024-155 du 19 mars 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention à Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2024-005, pour un montant de 86 225,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les rapports finaux ont été livrés le 21 février 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la dernière facture émise par Englobe Corp. et de libérer la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 221635, datée du 10 mars 2025, d'un montant de 20 750,00 $, plus taxes, à Englobe Corp. pour le contrat de services professionnels pour l'auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention, appel d'offres n° APO-2024-005;

DE libérer la retenue contractuelle appliquée à la facture nº 188985, datée du 19 août 2024, d'un montant de 3 814,71 $, avant taxes, à Englobe Corp. pour le contrat de services professionnels pour l'auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention, appel d'offres nº APO-2024-005;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires 02-320-10-410 et 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-193

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT Nº 4 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES SENTIERS EN PAVAGE DU PARC DELPHIS-MAROIS — APO-2024-013

CONSIDÉRANT la résolution 2024-250 du 7 mai 2024 visant l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois, à EMS Infrastructure inc., appel d'offres nº APO-2024-013, pour un montant de 167 500,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture nº M24-060-04, émise par EMS Infrastructure inc., et d'y appliquer les notes de crédit nos M24-060-04CR et M24-060-04CR2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture nº M24-060-04, datée du 20 décembre 2024, d'un montant de 22 422,50 $, plus taxes, moins les notes de crédit nos M24-060-04CR et M24-060-04CR2, datées des 9 et 29 janvier 2025, d'un montant total de 5 350,00 $, avant taxes, pour un montant total à payer de 17 072,50 $, plus taxes, à EMS Infrastructure inc. pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis, surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois, appel d'offres nº APO-2024-013;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-194

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT Nº 1 — INOVA DT CONSULTANTS — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2025 — APO-2024-035

CONSIDÉRANT la résolution 2024-584 du 5 novembre 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025, adjugé à Inova DT consultants (9435-8298 Québec inc.), appel d'offres nº APO-2024-035, pour un montant estimé à 325 532,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures nos 1028 et 1030, émises par Inova DT consultants, pour les services rendus en date du 10 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures nos 1028 et 1030 datées du 23 mars 2025, pour un montant total de 65 895,86 $, plus taxes, à Inova DT consultants (9435-8298 Québec inc.), pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025, appel d'offres no APO-2024-035;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-195

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 — TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2025 — APO-2024-050

CONSIDÉRANT la résolution 2024-611 du 19 novembre 2024 relative à un contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale Phase 2 pour les travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025, à Englobe Corp., appel d'offres no APO-2024-050, pour un montant estimé à 206 326,02 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures nos 213416, 218141 et 221838, émises par Englobe Corp., pour les services rendus entre le 19 décembre 2024 et le 8 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures nos 213416, 218141 et 221838, datées des 9 janvier, 12 février et 11 mars 2025, d'un montant total de 142 201,01 $, plus taxes, à Englobe Corp., pour le contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale Phase 2 pour les travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025, appel d'offres no APO-2024-050;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-196

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — LES HUILES DESROCHES INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC — CAR-2022

CONSIDÉRANT la résolution 2021-434 du 5 octobre 2021 confiant à l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« UMQ ») le mandat de préparer et d'adjuger des contrats d'achats regroupés pour de l'approvisionnement et la livraison en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement a été adjugé par l'UMQ à Les Huiles Desroches inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville, pour le diesel, est d'un montant estimé de 821 700,00 $, plus taxes, du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Les Huiles Desroches inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures nos 236397 et 238776, datées des 5 et 20 février 2025, d'un montant total de 51 897,94 $, plus taxes, à Les Huiles Desroches inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture et la livraison de carburants en vrac CAR-2022;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-330-10-631.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-197

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — GROUPE CIVITAS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION ROUTIÈRE POUR LE CHEMIN DU HAUT-FOSSAMBAULT — DP-2024-025

CONSIDÉRANT la résolution 2024-492 du 17 septembre 2024 relative à un contrat de services professionnels pour la conception d'une étude de circulation routière pour le chemin du Haut-Fossambault, octroyé à Groupe Civitas inc., demande de prix n° DP-2024-025, pour un montant de 64 350,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures nos 153967, 154015 et 154022, émises par Groupe Civitas inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures nos 153967, 154015 et 154022, datées du 12 février et des 12 et 13 mars 2025, d'un montant total de 22 350,00 $, plus taxes, à Groupe Civitas inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception d'une étude de circulation routière pour le chemin du Haut-Fossambault, demande de prix n° DP-2024-025;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-355-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-198

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — ARTELIA CANADA INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE CABINETS DE CONTRÔLE DE FEUX DE CIRCULATION — DP-2024-036

CONSIDÉRANT la résolution 2024-687 du 17 décembre 2024 relative à un contrat de services professionnels de conception et d'accompagnement pour le remplacement de cabinets de contrôle de feux de circulation, à FNX-Innov inc., demande de prix n° DP-2024-036 pour un montant de 40 600,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT le changement de nom de la firme FNX-Innov inc. pour Artelia Canada inc. en date du 3 janvier 2025, mais que malgré ce changement, l'entreprise conserve le même numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et ses mêmes droits et obligations eu égard au contrat avec la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 437323, émise par Artelia Canada inc. pour les services rendus entre le 17 décembre 2024 et le 28 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture nº 437323, datée du 7 mars 2025, d'un montant de 16 500,00 $, plus taxes, à Artelia Canada inc., pour le contrat de services professionnels de conception et d'accompagnement pour le remplacement de cabinets de contrôle de feux de circulation, demande de prix nº DP-2024-036;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-199

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CONTRAT DE GRÉ À GRÉ — AMEUBLEMENT DE BUREAU LA CAPITALE — LOCATION ET INSTALLATION DE BUREAUX AVEC CLOISONS POUR LA RELOCALISATION DES EMPLOYÉS DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS DE LA VILLE — PROLONGATION

CONSIDÉRANT le contrat de gré à gré octroyé à Ameublement de bureau La Capitale en date du 10 août 2023 d'un montant de 14 280,00 $, plus taxes, pour la location et l'installation de bureaux avec cloisons pour la relocalisation des employés de l'hôtel de ville dans les différents bâtiments de la Ville, en raison des travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de prolonger le contrat jusqu'en 2026, puisque les travaux sont toujours en cours d'exécution et que les bureaux en location sont encore en partie requis pour les employés de différents services;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation du contrat augmente la dépense du contrat initial de 14 175,00 $, plus taxes, portant ainsi le contrat à une dépense totale de 28 455,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense totale du contrat sera supérieure à 25 000,00 $, le conseil municipal doit autoriser la prolongation, en vertu du *Règlement nº 2024-728 sur la gestion contractuelle* et le *Règlement nº REGVSAD-2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser la prolongation du contrat de location et d'installation de bureaux avec cloisons pour la relocalisation des employés de l'hôtel de ville dans les différents bâtiments de la Ville avec Ameublement de bureau La Capitale, jusqu'en 2026, portant le montant total du contrat à 28 455,00 $, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 29 874,19 $ du poste 03-310-00-000 vers le poste 23-020-21-722.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-200

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT Nº 18 — CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2023-001

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres nº APO-2023-001, pour un montant de 17 664 625,35 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement

du décompte nº 18 émis par Construction Durand inc. pour les travaux effectués du 1er au 28 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture nº 7700, datée du 28 février 2025, d'un montant de 981 076,45 $, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc., pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres nº APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-201

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT Nº 7 ET LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — TOITURES QUATRE-SAISONS INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS — APO-2022-052

CONSIDÉRANT la résolution 2023-076 du 7 février 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Alain-Grandbois à Toitures Quatre-Saisons inc., appel d'offres nº APO-2022-052, pour un montant de 923 895,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-694 du 17 décembre 2024 relative à la réception provisoire des travaux en date du 12 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et du Groupe d'Artech inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte nº 7 pour les travaux effectués du 1er au 30 octobre 2024 et de procéder au paiement de la libération de la moitié de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture nº 34886, datée du 28 octobre 2024, d'un montant de 4 235,53 $, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Toitures Quatre-Saisons inc. pour le contrat de construction pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Alain-Grandbois, appel d'offres nº APO-2022-052;

D'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 %, soit le paiement de la facture nº 35001, datée du 26 novembre 2024, pour un montant de 46 884,59 $, plus taxes, à Toitures Quatre-Saisons inc. pour le contrat de construction pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Alain-Grandbois, appel d'offres nº APO-2022-052;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-01 et sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-202

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT PARTIEL DU SOLDE DU DÉCOMPTE Nº 5 — 9408-1270 QUÉBEC INC. (TERRASSEMENT RODEX) — CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2024-010

CONSIDÉRANT la résolution 2024-186 du 2 avril 2024 relative à un contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024 à 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), appel d'offres nº APO-2024-010, pour un montant de 534 435,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'au moment du paiement de la facture nº 1213, la Ville a appliqué une retenue temporaire de 56 040,87 $, avant taxes, en raison de quittances non reçues de sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, en date de ce jour, les quittances permettant de procéder au paiement de cette retenue temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement partiel du solde de la facture nº 1213, émise par 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), pour les services rendus en date du 21 octobre 2024, soit un montant de 56 040,87 $, plus taxes, tout en conservant la retenue temporaire déjà appliquée au paiement nº 5 et liée aux non-conformités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel du solde de la facture nº 1213 (paiement nº 5), datée du 21 octobre 2024, pour un montant de 56 040,87 $, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à 9408-1270 Québec inc. (Terrassement Rodex), pour le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2024, appel d'offres nº APO-2024-010;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-203

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT Nº 9 — BIOTHEC FORESTERIE INC. — RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO 2024-009

CONSIDÉRANT la résolution 2024-214 du 16 avril 2024 relative à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à Biotech Foresterie inc., appel d'offres nº APO-2024-009, pour un montant de 170 000,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement des factures émises par Biothec Foresterie inc. pour des travaux effectués en date du 14 mars 2025, moins la note de crédit nº 2299, datée du 18 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture nº 2269, datée du 16 décembre 2024, et des factures nºs 2294, 2295, 2296 et 2297, datées du 14 mars 2025, pour un montant total de 15 891,00 $, plus taxes, moins la note de crédit nº 2299, datée du 18 mars 2025, d'un montant de 1 200,00 $, avant taxes, pour un montant total à payer de 14 691,00 $, plus taxes, à Biothec Foresterie inc. pour le contrat relatif à la réalisation de travaux d'arboriculture sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres nº APO-2024-009;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-204

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR DIVERS PROJETS MUNICIPAUX — LOT 2 — APO 2024-051

CONSIDÉRANT la résolution 2024-704 du 17 décembre 2024 relative au lot 2 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux à BC2 Groupe Conseil inc., appel d'offres n° APO-2024-051, pour un montant de 24 240,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise les services professionnels requis pour l'aménagement de parcs municipaux suivants :

- Gaboury;
- Les Bocages;
- du Sourcin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la deuxième facture émise par BC2 Groupe Conseil inc. pour les services rendus en date du 22 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC61090, datée du 22 février 2025, d'un montant de 6 321,00 $, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc. pour le lot 2 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2024-051;

DE puiser les fonds requis sur les projets PEV-I-25-01.1, PEV-I-25-01.2 et PEV-I-25-01.3.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-205

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — GESTION THERMODYNAMIQUE — CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES — MÉCANICIEN DE MACHINERIE FIXE — DP-2024-037

CONSIDÉRANT la résolution 2024-706 du 17 décembre 2024 relative à un contrat de services techniques d'un mécanicien de machinerie fixe à Gestion Thermodynamique, demande de prix n° DP-2024-037, pour un montant de 21 900,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture n° 1422, émise par Gestion Thermodynamique, pour les services rendus en février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1422, datée du 1er mars 2025, d'un montant de 1 825,00 $, plus taxes, à Gestion Thermodynamique, pour le contrat de services techniques d'un mécanicien de machinerie fixe, demande de prix n° DP-2024-037;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-712-81-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-206

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LA RELOCALISATION D'UN PARC CANIN — DP-2024-040

CONSIDÉRANT la résolution 2025-034 du 21 janvier 2025 relative à un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la relocalisation d'un parc canin à BC2 Groupe Conseil inc., demande de prix n° DP-2024-040, pour un montant de 109 867,50 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, de procéder au paiement de la première facture émise par BC2 Groupe Conseil inc., pour les services rendus au 22 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC61089, datée du 22 février 2025, d'un montant de 27 966,00 $, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc., pour le contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la relocalisation d'un parc canin, demande de prix n° DP-2024-040;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-207

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LA RÉFECTION D'UNE PATINOIRE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT, D'UNE AIRE DE REPOS ET DE SENTIERS AU PARC RICHARD-GOSSELIN (PHASE 1) — DP-2025-004

CONSIDÉRANT la résolution 2025-122 du 18 février 2025 relative à un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la réfection d'une patinoire et l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au parc Richard-Gosselin (phase 1) à BC2 Groupe Conseil inc., demande de prix n° DP-2025-004, pour un montant de 116 324,00 $, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la première facture émise par BC2 Groupe Conseil inc. pour les services rendus au 22 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC61102, datée du 22 février 2025, d'un montant de 7 784,50 $, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc., pour le contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la réfection d'une patinoire et l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au parc Richard-Gosselin (phase 1), demande de prix n° DP-2025-004;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-12.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2025-208

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE *RÈGLEMENT N° 2025-742 RELATIF AU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE ET DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET*

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-742 relatif au programme d'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire et de désinfection par rayonnement ultraviolet.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-209

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2025-739 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 18 mars 2025 suivant la résolution 2025-180;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2025-739 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2025-739 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité;*

D'adopter le *Règlement n° 2025-739 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-210

ADOPTION DU *RÈGLEMENT N° 2025-740 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 18 mars 2025 suivant la résolution 2025-181;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2025-740 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2025-740 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques;*

D'adopter le *Règlement n° 2025-740 modifiant le Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 35.

Sylvain Juneau, maire

Marie-Josée Couture, greffière